

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 MARS 2012

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, le 15 mars deux mille douze, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Guy COURSAN, Maire.

Date de convocation : 09 mars 2012

Date d'affichage : 09 mars 2012

Présents: MM et MMES Guy COURSAN, Annie MERVEILLEUX, Eric VILLETTE, Jérôme GOYALLON, Olivier MOLANT, Pierre VENAYRE, Jacques FLEURANT, Barbara de MONTBRON, Serge TORLINI, Marie-Sophie BOTHOREL, Philippe MOUNIER.

Pouvoirs : Mme Marie-Pierre GUILLAS donne pouvoir à M Serge TORLINI, Mme Maylane BACCAM donne pouvoir à M Pierre VENAYRE, Mme Nezha ROUGIER donne pouvoir à M Guy COURSAN, M Dominique STANCHIERI donne pouvoir à M Eric VILLETTE, M Guy PETITPIERRE donne pouvoir à M Olivier MOLANT.

**M Serge TORLINI a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.**

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès verbal de la séance du 09 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

Il est alors procédé à l'ordre du jour.

## 1- FINANCES PUBLIQUES

### A- Compte de Gestion 2011

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures:

- ü le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011,
- ü le montant de tous les titres de recettes émis,
- ü le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- ü qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2011,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2011, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### B- Compte Administratif 2011

Après avoir approuvé le compte de gestion, le Conseil Municipal examine le compte administratif.

Monsieur Olivier MOLANT, adjoint aux finances, présente et commente le compte administratif de l'exercice 2011 qui s'établit comme ci-dessous :

En Section de fonctionnement

Dépenses: 1 505 310.31€

Des dépenses de fonctionnement qui augmentent de 1,25% par rapport à 2010 et des charges de personnel qui montrent une certaine stabilité avec des dépenses en baisse de 0.2% .

Recettes: 1 822 060.85€ + Report de l'exercice 2011 : 109 757.71€=1 931 818.56€  
Excédent de clôture: 426 508 .25€

En section d'investissement

Dépenses: 1 492 663.35€ + Restes à réaliser : 122 909.94€= 1 615 573.29€

Recettes: 1 016 033.84€ + Report de l'exercice 2011 : 79 458.50€+ restes à réaliser 316 625€ = 1 412 117.34€

Besoin de financement : -203 455.95€

Le résultat de la section est du au retard des travaux de restructuration de la cantine scolaire qui génère aussi un retard dans le versement des subventions pour un montant correspondant au restes à réaliser en recettes ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Maire quitte l'assemblée. Madame Marie Sophie BOTHEREL prend la présidence. Au regard des éléments énoncés, elle propose de voter favorablement le compte administratif 2011.

Le conseil Municipal vote le compte administratif à l'unanimité. Le Maire remercie l'adjoint aux finances, la commission finances et le personnel communal pour l'ensemble du travail préparatoire réalisé.

## C- Affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2011: 426 508.25€

Déficit d'investissement cumulé au 31 décembre 2010 : -203 455.95€

Restes à réaliser dépenses investissement au 31 décembre 2011 : 122 909.94€

Restes à réaliser recettes investissement au 31 décembre 2011: 316 625€

Résultat de la section d'investissement : -203 455.95€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation :

A la couverture d'autofinancement et en réserve le virement prévu au BP2012(c/1068) : 326 508.25€

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :100 000 €

## D- Prise de participation au capital de la société des pompes funèbres publiques locales

Le Maire expose :

Par délibération en date du 12 décembre 2011, le Conseil Municipal de la ville de la Rochelle a décidé la création d'une Société Publique Locale dont l'objet social est la gestion des équipements funéraires et de tous services et prestations y afférant.

Le capital de cette société est détenu à 99% par la ville de la Rochelle et il est proposé aux communes qui le souhaitent de conforter le rôle d'acteur funéraire public de la Société Publique Locale des Pompes Funèbres Publiques des communes Associées-Aunis (PFPCA-A) hors du territoire de la commune de la Rochelle par une prise de participation. Les communes de Puilboreau, Périgny et Aytres sont déjà actionnaires.

Cette prise de participation permet aux familles de la Jarne de bénéficier d'une alternative publique à l'offre marchande déjà établie et propose une assistance technique, législative et réglementaire à la commune. Les Jarnais auront donc toute latitude pour choisir un organisme privé (PFG, sépulture du Breuil, etc...) mais aussi la SPFPL.

- Ø Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la prise de participation de la commune au capital de la Société Publique Locale Pompes Funèbres Publiques des Communes Associées-Aunis par l'achat d'une action de 100€.
- Ø De désigner le Maire afin de représenter la commune à l'assemblée générale et le cas échéant au sein du conseil d'administration de la dite société.

Vote avec 10 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

## 2- AFFAIRES SCOLAIRES-ENFANCE/JEUNESSE

### A- Projets école élémentaire

Annie MERVEILLEUX expose :

Lors de sa réunion le 07 février 2012, la commission affaires scolaires a examiné deux demandes d'aides financières :

- ü L'une concernant un voyage à Paris des 20 élèves de CM1/CM2 pour visiter l'Assemblée Nationale, participer à des ateliers à la Cité des Sciences et découvrir des sites historiques et monuments de la capitale. Le coût du séjour s'élève à 2430 euros. Les familles et la coopérative participent à raison de 1000 euros chacune.
- ü L'autre concernant l'achat de matériel sportif destiné à l'ensemble des enfants de l'école élémentaire dont le montant s'élève à 732, 40 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement aux deux demandes financières en acceptant l'intégralité de la dépense du matériel sportif.

Les crédits seront prévus au budget 2012.

Vote à l'unanimité.

### B- Orientations Enfance/Jeunesse

Annie MERVEILLEUX informe le Conseil Municipal des différentes orientations étudiées par la commission Enfance Jeunesse lors de sa réunion le 23 février 2012.

Suite aux fiches actions proposées par le cabinet ID&ES, chaque domaine d'intervention a fait l'objet d'une réflexion qui prend en compte l'existant par tranches d'âge et les demandes recensées suite au questionnaire diffusé auprès des familles Jarnaises pour aboutir aux propositions ci-dessous :

Périscolaire : Satisfaction du fonctionnement existant. Pas de modifications envisagées.

Relais Assistantes Maternelles : 18 assistantes maternelles sur la commune. Satisfaction du fonctionnement existant. Remplacement à prévoir si le départ de l'éducatrice de jeunes enfants se confirme.

Association Bout de Ficelle : Satisfaction de l'intervention

Micro crèche ou Multi-accueil : Etude architecturale en cours pour restructuration d'un bâtiment existant- Programme à définir en 2013 pour un démarrage des travaux en 2014.

Centre de loisirs sans hébergement (mercredi et vacances scolaires): A ouvrir dès que possible sur la commune - Utilisation des deux salles du périscolaire, du dortoir et de la salle de motricité pour 8 enfants de - de 6ans et 12 de + de 6 ans - Gestion confiée à l'association ANGOUL'LOISIRS.

Espace Jeunes : A ouvrir dès les vacances de Pâques dans l'ancien local d'jeunes- Gestion confiée à l'association ANGOUL'LOISIRS.

Création/Rénovation de l'aire de jeu place de la liberté : Création, dès cette année, d'un plateau multisports (sur la place ou à côté de la salle des 4 chevaliers) si les finances le permettent – développement du parc de jeux existant sur la place pour les plus jeunes.

Les réflexions concernant le centre de loisirs et l'espace Jeunes vont être proposées à l'association ANGOUL'LOISIRS et feront l'objet d'une étude financière qui sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

### C- Projet plateforme de jeux multisports

Eric VILLETTE expose :

Depuis de nombreuses années, la commune de La Jarne se mobilise pour faire évoluer sa politique enfance Jeunesse dans le cadre d'un développement partenarial associatif et institutionnel d'activités culturelles et de loisirs en faveur des jeunes Jarnais.

Ainsi, durant sept ans, un Projet Educatif Local Intercommunal a constitué un véritable atout pour proposer des actions innovantes et mutualiser des moyens.

Pour définir de nouvelles priorités de développement en synergie avec tous les acteurs locaux qui caractérisent les besoins de la population Jarnaise dans ce domaine, un diagnostic Enfance Jeunesse a été établi en 2011 sur le territoire de La Jarne.

Outre les besoins qu'il répertorie en matière d'offre de garde et de structures d'accueil pour les plus jeunes, il montre aussi la nécessité de proposer un espace ouvert aux adolescents en favorisant l'investissement de l'espace public, un espace de détente et de loisirs en accès libre, intégré dans la commune.

Suite à une réflexion en concertation avec les associations et à la réunion de la commission Enfance Jeunesse, un plateau multisports dans sa configuration la plus simple pourrait devenir un lieu stratégique pour favoriser la rencontre et inciter les jeunes à se retrouver autour d'activités sportives saines et conviviales. Son implantation, qui doit tenir compte de la création d'un espace jeunes dont l'ouverture est envisagée dès les vacances de Pâques, pourrait se faire au cœur du village, ou au sein du complexe sportif des 4 chevaliers à 50 mètres de la salle culturelle.

Les travaux portent sur l'installation d'une plateforme de jeux multisports, d'un système de protection le ceinturant et d'un éclairage adapté

Ce projet dont le coût est évalué à 92 000 euros HT fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité tant sur le plan technique que sur le plan financier et sera inscrit au budget 2012.

La recherche de financements est en cours et, à ce titre, des subventions pourraient être obtenues auprès de l'Etat, du Conseil régional, du Département et de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle dans le cadre de la politique de la ville au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit donc autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de l'Etat, du Conseil régional, du Département et de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle permettant le montage financier de ce projet.

Vote à l'unanimité.

## 3- ADMINISTRATION GENERALE

### A-Mise en concurrence du contrat groupe d'assurances du personnel communal

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret N°86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats groupes souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et des établissements territoriaux;

Et

L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents ;

Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques,

Propose que la commune charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir les risques suivants :

Agents affiliés à la CNRACL :

Décès, Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie-longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

Agents non affiliés à la CNRACL :

Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption.

Vote à l'unanimité.

## B- Composition des commissions communales et représentation en CDA

Le Maire expose :

Par délibération en date du 09 février 2012, le conseil Municipal a décidé de porter à quatre le nombre de postes d'adjoints et de réorganiser les attributions de délégations. Chaque conseiller a pu ainsi s'inscrire dans les commissions selon le tableau ci-dessous :

DELEGATIONS	ADJOINTS	CONSEILLERS DELEGUES	CONSEILLERS PARTICIPANTS
Affaires scolaires/Enfance Jeunesse	Annie MERVEILLEUX 1 <sup>er</sup> adjoint		Maylane BACCAM, Pierre VENAYRE, Barbara de MONTBRON, Serge TORLINI
Voirie/Accessibilité	Eric VILLETTE 2 <sup>ème</sup> adjoint		Philippe MOUNIER- Serge TORLINI- Mairie Pierre GUILLAS
Urbanisme/ Développement Durable	Jérôme GOYALLON 3 <sup>ème</sup> adjoint		Serge TORLINI, Mairie Pierre GUILLAS, Jacques FLEURANT
Finances/ Bâtiments Communaux	Olivier MOLANT 4 <sup>ème</sup> adjoint		Philippe MOUNIER, Serge TORLINI, Mairie Pierre GUILLAS
Communication/ CCAS		Barbara de MONTBRON	Communication : Philippe MOUNIER, Serge TORLINI CCAS : Maylane BACCAM, Marie Pierre GUILLAS, Nehza ROUGIER, Annie MERVEILLEUX.
Vie Associative		Pierre VENAYRE	Pierre VENAYRE, Maylane BACCAM, Marie Pierre GUILLAS

Par ailleurs, l'article 7 des statuts de la CDA prévoit la création de trois commissions permanentes :

« Développement économique » - « Aménagement de l'espace » - « Politique de la Ville ».

Liées à nos compétences obligatoires, ces commissions sont un lieu d'échanges et d'information et sont chargées de participer et proposer au bureau toute décision dans les matières concernées.

L'article 29 du règlement intérieur prévoit également la création de quatre groupes de travail :

« Mobilité et transports » - « Communication » - « Gestion des déchets » - « Développement durable ».  
Ces sept instances consultatives participent au fonctionnement de la Communauté d'Agglomération.

Pour chacune de ces instances, il convient de désigner 1 titulaire et 1 suppléant.

COMMISSIONS	TITULAIRE	SUPPLEANT
Développement économique	Olivier MOLANT	Pierre VENAYRE
Aménagement de l'espace	Jérôme GOYALLON	Barbara de MONTBRON
Politique de la Ville	Marie-Sophie BOTHOREL	Annie MERVEILLEUX
Mobilité et transports	Eric VILLETTE	Philippe MOUNIER
Communication	Marie-Sophie BOTHOREL	Barbara de MONTBRON
Gestion des déchets	Serge TORLINI	Marie-Pierre GUILLAS
Développement Durable	Jérôme GOYALLON	Eric VILLETTE

#### 4- CONVENTIONS

##### A- Renouvellement conventions d'entretien et ou de maintenance

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2010, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un certain nombre de conventions relatives aux divers contrats d'entretien ou de maintenance utiles au bon fonctionnement de la commune.

A ce jour, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer, au titre de l'année 2012, le renouvellement des conventions concernant les contrats dont la liste est établie ci-dessous :

CONTRATS/CONVENTIONS	FOURNISSEUR
Maintenance, incendie sécurité protection	INSEPRO
Tonte espaces verts	ESAT Marlonges
Taille espaces verts	ESAT Marlonges
Analyse des denrées alimentaires	LASAT
Maintenance du paratonnerre	PILON

Vote à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Serge TORLINI

Guy COURSAN